



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Dixième session

Genève, 8 et 9 mars 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Présentation du programme de travail pour 2018-2019

Projet de programme de travail pour 2018-2019

Note du Bureau du Groupe de travail

Résumé

La présente note contient une proposition relative au programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2018 et 2019.

Lorsqu'il examinera les activités inscrites à son programme, le Groupe de travail souhaitera peut-être se rappeler que ce programme doit prendre en considération les intérêts des États membres et la mesure dans laquelle ils sont disposés à contribuer à sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de compétences particulières ou de ressources humaines et financières.

Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver le programme de travail.



I. Renforcement des capacités et partage international de connaissances

1. Objectif : Renforcer la capacité des représentants des États membres de la CEE d'élaborer des politiques en matière d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire.
2. Pour réaliser cet objectif, il est prévu que le Groupe de travail :
 - a) Organise quatre ateliers dans la région de la CEE pour permettre un partage d'expériences et de connaissances, étoffer le capital humain des parties prenantes et améliorer les pratiques en matière d'aménagement du territoire ;
 - b) Contribue, sur demande et en fonction des possibilités, aux tables rondes du Groupe consultatif du marché immobilier de la CEE ;
 - c) Présente ses travaux et fournisse des conseils sur l'aménagement du territoire dans le cadre d'ateliers, de conférences, de séminaires et d'autres manifestations portant sur ce thème ;
 - d) Contribue, sur demande, aux travaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément à la résolution 2016/27 du Conseil économique et social (E/RES/2016/27)¹, y compris à ceux du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres des Nations Unies.

II. Examens de l'administration des biens fonciers

3. Objectif : Fournir, si un État membre le demande, une évaluation des systèmes d'administration des biens fonciers de cet État ainsi que des lignes directrices visant à les améliorer.
4. Pour réaliser cet objectif, le Groupe de travail s'attachera, à l'invitation de gouvernements et sous réserve de la disponibilité des fonds, à mettre en place des examens de l'administration des biens fonciers des États membres concernés dans le cadre des monographies nationales de la CEE sur le secteur du logement et l'aménagement du territoire.

III. Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire

5. Objectif : Étudier des questions liées à l'aménagement du territoire présentant un intérêt pour les États membres et publier des documents contenant des analyses de ces questions afin d'aider les États membres à mieux comprendre en quoi consiste actuellement l'aménagement du territoire et, partant, à élaborer des politiques mieux ciblées et plus efficaces.
6. Activité : Le Groupe de travail organisera ensuite une évaluation comparative des études sur l'administration des biens fonciers concernant les coûts d'enregistrement ou de transfert des biens immobiliers et d'inscription hypothécaire. Seront analysés dans les études des thèmes tels que le coût des services des notaires ou des avocats, des géomètres cadastrés ou privés et des services du cadastre.

¹ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2016/27.

7. Activité : Le Groupe de travail, en coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, mènera une étude sur le remembrement des terres et établira une compilation des meilleures pratiques pour la région de la CEE.

8. Activité : Le Groupe de travail mènera des recherches sur la formalisation des biens et des marchés immobiliers informels.
